



Municipalité
de Ste-Jeanne D'Arc

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter un règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2018.

DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 5ième jour du mois de décembre 2017.

Louise Boivin

Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 5e jour du mois de décembre 2017, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour de décembre 2017.

Louise Boivin

Directrice générale et secrétaire-trésorière